

tion, mais le premier ministre pourrait-il indiquer d'une façon ou d'une autre si tel a été le cas?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, rien ne m'indique qu'une ambassade étrangère ait été associée à ces activités.

#### LES MODIFICATIONS ÉVENTUELLES AU RÈGLEMENT

**M. David Lewis (York-Sud):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puis-je demander au très honorable premier ministre si d'autres décrets du conseil, outre celui dont la Chambre a été saisie, ont été adoptés en vertu de la loi sur les mesures de guerre et si l'on envisage aux termes de cette même loi d'en prendre d'autres?

**Le très hon. M. Trudeau:** La réponse aux deux questions est non, monsieur l'Orateur. Je rappellerai au député que nous nous sommes engagés, dans ma déclaration de vendredi je crois, au cas où nous devrions apporter des modifications au Règlement, à en saisir la Chambre immédiatement de façon qu'elle puisse en prendre connaissance.

\* \* \*

#### AUTORITÉ RESPONSABLE DES FORCES ARMÉES AFFECTÉES AU QUÉBEC—PÉNURIE DE SOLDATS FRANCOPHONES POUR ASSURER LA PROTECTION DES DÉPUTÉS À HULL

[Français]

**M. Réal Caouette (Témiscamingue):** Monsieur l'Orateur, le très honorable premier ministre pourrait-il dire si les membres des forces armées actuellement affectés au Québec relèveront de l'autorité policière provinciale?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur le président, il s'agit là d'une question de droit, mais si l'on fait preuve d'un peu de tolérance à mon égard, ma réponse serait oui, que les forces armées ont été dépêchées à la suite d'une demande du procureur général de la province de Québec. Elles agissent donc sous l'autorité générale du procureur général non pas en tant que forces armées, mais en tant qu'agents de la paix.

**M. Caouette:** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Le gouvernement accorde la protection aux chefs de partis politiques et à certains diplomates. Je l'en remercie. Jusqu'à cet avant-midi, je jouissais de la protection de la Gendarmerie royale du Canada et de la police municipale de Hull. Or, ce matin, on y a substitué des soldats de l'Armée canadienne. Je demanderais au très honorable premier ministre s'il est normal de m'envoyer à Hull des soldats qui ne savent pas dire un seul mot en français, alors que mon épouse ainsi que les citoyens de la circonscription ne connaissent pas l'anglais? Le ministre de la Défense nationale ne pourrait-il pas faire en sorte qu'on puisse être protégé par quelqu'un qui parle le français à Hull?

**L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, nous avons pris note des observations de l'honorable député à ce sujet. J'ai fait les

arrangements nécessaires pour remplacer aujourd'hui les soldats anglophones par des soldats francophones. Je dois dire à la Chambre que nous avons reçu, comme tous le savent, beaucoup de demandes pour envoyer des soldats francophones dans la région de Montréal. Pour cette raison, les détachements dépêchés à Ottawa sont anglophones. Toutefois, nous avons procédé au changement requis par l'honorable député.

\* \* \*

#### LA SITUATION ÉCONOMIQUE

##### LA LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE

[Traduction]

**M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles):** J'aimerais poser une question au ministre des Finances, touchant le rapport du Conseil économique du Canada qui a été publié hier. Étant donné que le Conseil a déclaré que les taux de chômage au Canada étaient trop élevés pour qu'on les accepte—plus élevés en effet que ceux de n'importe quelle nation industrialisée du monde—le gouvernement a-t-il l'intention d'adopter bientôt des mesures particulières pour traiter de la situation en plus des articles soulignés par le ministre dans l'allocation qu'il a prononcée au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône?

**L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances):** Nous étudions cette question constamment. Si nous devons prendre d'autres mesures, nous en aviserons la Chambre.

**M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles):** Si l'on considère que la déclaration du Conseil économique, à savoir, que le taux de croissance de l'économie canadienne n'est que la moitié de ce qu'il devrait être pour le maintien d'un taux d'emploi acceptable, et que ceci représente une perte dans notre potentiel de production de 3 à 5 milliards de dollars par année, le gouvernement a-t-il l'intention d'agir à la suite de la recommandation du Conseil quant au besoin de mesures incitatives en ce qui concerne l'expansion dans le domaine du logement, du contrôle de la pollution et du transport? Pouvons-nous nous attendre à ce que le ministre fasse dans un proche avenir des déclarations touchant les recommandations du Conseil économique dans ces domaines particuliers?

**L'hon. M. Benson:** Bien entendu, nous nous intéressons à accélérer la croissance économique du Canada et, de temps à autre, nous annonçons des mesures à ce propos.

#### LE PROGRAMME SPÉCIAL DE STIMULATION ÉCONOMIQUE

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Le gouvernement applique-t-il un programme connu comme programme spécial de stimulation économique? Si oui, le ministre peut-il nous dire en quoi il consiste?

**L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, je n'ai jamais employé cette expression.

**M. A. D. Hales (Wellington):** Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire à poser au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. L'autre jour, le